

# URPS INFOS

Informier et agir

DOSSIER

## Accueil et prise en charge du jeune enfant au cabinet dentaire

p. 8

Des chirurgiens-dentistes pour assurer la régulation au SAMU-Centre 15

p. 6

Anticiper et mieux vivre son départ à la retraite

p. 11

janvier 2022 • n°12

**urps**  
CHIRURGIENS  
DENTISTES NOUVELLE  
AQUITAINE

L'union par l'action

# À retrouver dans ce numéro...

## Un modèle de questionnaire médical à utiliser dans votre cabinet

### Modèle à détacher page 9

Pièce maîtresse du dossier médical, le questionnaire médical permet d'évaluer l'état de santé des patients avant les soins.

L'URPS CD NA vous propose, en pages 9 et 10 de ce numéro, un modèle - à détacher ! - de questionnaire intégrant les questionnements systématiques recommandés par la Haute Autorité de Santé, par exemple sur les addictions ou les violences.

Ce questionnaire peut aussi être téléchargé depuis le site de l'URPS. Vous y trouverez également une version Facile à Lire et à Comprendre.



[urps-chirurgiensdentistes-na.fr](http://urps-chirurgiensdentistes-na.fr)

- 3 Édito du Président
- 4 Lettre de la Vice-Présidente
- 5 Billet du Secrétaire Général

#### 6-7 Exercice professionnel

Des chirurgiens-dentistes pour assurer la régulation au SAMU-Centre 15 : début des expérimentations en Nouvelle Aquitaine

#### 8 Santé publique

Accueil et prise en charge du jeune enfant au cabinet dentaire : Une vraie histoire de sourire !

#### 9-10 Ressources

Questionnaire médical

#### 11 Qualité de vie au travail

Anticiper et mieux vivre son départ à la retraite

#### 12 Outils pratiques de l'URPS

## SOMMAIRE

# Et surtout *la santé !*



*Chère consœur, cher confrère,*

*Cap sur 2022 ! Le début d'année est la période des vœux, c'est une évidence ! Au cabinet, nous n'échapperons pas au... :*

*« Bonne année Docteur... Et surtout, la santé ! »*

*Dans un premier temps, ce sera l'occasion d'évoquer l'année passée et même les deux dernières années et donc la COVID-19 ! Quels changements dans nos vies, notre quotidien et dans notre pratique !*

*Aujourd'hui plus personne n'imagine soigner sans calot, sans FFP2, sans sur-blouse (tu es sûr que certains la portent encore... ;) , sans « aération entre les rendez-vous »... Qui l'aurait cru il y a encore un peu plus d'un an !*

*De même, le port du masque est devenu banal, dans la rue, au restaurant, en ville, partout nous nous ressemblons !*

***Oui, notre quotidien a changé grâce au pire, pour des jours meilleurs !***

*Petit rappel historique... Les années SIDA (84-86), les plus anciens se souviendront des techniques de « désinfection » qui aujourd'hui nous feraient frémir : bye bye Poupinel. La résurgence des IST/MST dans les années 90, provoque la « vulgarisation » des gants, du masque chirurgical et des lunettes.*

*Allez, c'est sûr, nous garderons nombre de ces avancées... J'espère toujours plus d'entraide et de solidarité entre nous face à la difficulté et face aux crises. Mais aussi plus de protection pour nos patients, pour nos équipes et pour nous.*

*Puis, nous imaginerons l'année prochaine et son lot d'incertitudes : 6<sup>ème</sup>, voire 7<sup>ème</sup> vague, élection présidentielle, nouveau gouvernement et peut-être nouveau Ministre de la Santé, même probablement des nouvelles facultés d'odontologie, et en région : SAS, régulation par le centre 15, CPTS<sup>1</sup> entre autres.*

***Bref, en janvier nous refaisons le monde... Comme chaque année !***

*À l'URPS, nous prolongerons le travail engagé en 2021 sur la QVT<sup>2</sup> et ses nouvelles formations, « Prévention du burn-out », mais aussi sur le tabac et la dermatologie buccale. Nous vous proposerons un « serious game » sur les événements indésirables au cabinet dentaire. Nous initierons un nouveau cycle sur l'accompagnement au départ à la retraite. Et nous vous proposerons toujours plus d'enquêtes pour répondre à vos attentes.*

*Tout le conseil d'administration de l'URPS se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2022 : avec de la douceur mêlée de réussite, de prospérité, de joie et de solidarité.*

*...Et surtout, la santé Docteur !!!*



Dr Jacques WEMAERE  
Président



1- CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé  
2- QVT : Qualité de Vie au Travail

# La lettre

de la Vice-Présidente

Dr Nathalie DELPHIN



## **Violences conjugales et intrafamiliales :** *améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes nous concerne tous...*



*Vous l'avez tous vu ou entendu, 1 femme sur 10 est ou a été victime de violences. Il est donc évident que tout chirurgien-dentiste en soigne dans sa patientèle. Vous ne le croyez pas ? Pourtant chaque praticien, chaque jour, voit dans son cabinet une femme qui est ou a été victime de violences.*

*Comme il l'a été dit au Grenelle des violences faites aux femmes, nous faisons face à un fléau de santé publique majeur. Notre profession est un maillon essentiel dans la lutte contre ces violences et dans l'accompagnement des victimes.*

### **70% des coups sont portés sur la face**

**Tous les chirurgiens-dentistes sont légitimes dans la détection, dans le diagnostic mais aussi dans l'accueil des victimes.** Nos connaissances médicales autour de la bouche et du visage, où se porte la majorité des coups, nos compétences odonto-légales avec l'ensemble du dossier médical, notre capacité à produire un certificat médical, sont autant d'éléments indispensables dans l'assistance envers nos patientes victimes.

L'URPS Chirurgiens-dentistes Nouvelle-Aquitaine s'est totalement investie dans ce grand dossier, notamment afin de vous informer en créant des fiches accessibles et simples pour vous guider.

### **Des formations et des outils pratiques pour vous accompagner**

Aujourd'hui, se former à l'accueil des femmes victimes de violences au cabinet dentaire est une obligation pour l'ensemble de l'équipe dentaire. C'est pour cela que nous vous proposons également des dates de formation dans vos départements, pour vous permettre de comprendre et connaître votre rôle auprès des victimes.

**« Chacun doit être à sa place. Croire les victimes, savoir les orienter, simplement leur poser LA question : autant de paramètres qui peuvent sauver une vie. »**

*Le sujet n'est pas anodin. Nous poursuivrons donc notre travail avec les autres professions de santé au sein des contrats locaux de santé dans les départements de notre grande région, mais aussi avec les associations, la justice et les forces de l'ordre. Notre profession est un acteur majeur de la synergie autour des victimes de violences.*

*C'est une grande fierté pour moi que notre URPS soit motrice dans cette bataille contre les violences. **Un engagement fort qui valorisera notre implication auprès de nos patients.***



# Le billet

du Secrétaire Général

Dr Jean-Nicolas ROLDAN



## Devenez acteur dans le sevrage tabagique de vos patients !



L'URPS, aux côtés du projet L.A.S.T NA (L.A.S.T : Lieu d'Accompagnement à la Santé sans Tabac.), vous permettra de vous former et d'acquérir les bases pour accompagner vos patients dans l'arrêt du tabac.

### Pourquoi les chirurgiens-dentistes ?

Le tabagisme est un enjeu de santé publique, bien au-delà de son impact sur la cavité buccale. C'est dans cette dimension que nous souhaitons inscrire notre profession. Nous sommes des professionnels médicaux de premiers recours. À chaque fois que cela sera possible, nous vous donnerons les outils pour mobiliser vos compétences en faveur d'un accompagnement plus global des patients.

### Avec vous, vos patients ont 10 fois plus de chance d'arrêter !

La plupart des fumeurs de tabac font des tentatives d'arrêt seuls, souvent sans aide et beaucoup rechutent rapidement.

Or, il a été démontré que pour un arrêt durable du tabac, un accompagnement par un professionnel de santé est conseillé. Pour vous donner une idée de l'aide pouvant être apportée par un professionnel de santé, voici quelques statistiques de réussites dans l'arrêt du tabac :

- Si un fumeur essaye de se débrouiller seul, le taux de réussite à 1 an est de 2%.
- Avec l'aide d'un professionnel de santé, 25% des personnes ayant entamé la démarche seront ex-fumeur à 1 an.

On peut donc dire qu'un fumeur a 10 fois plus de chance d'arriver à un arrêt du tabac avec l'accompagnement d'un professionnel de santé<sup>1</sup>.

Ajoutons que la médecine bucco-dentaire est l'une des spécialités médicales les plus consultées par les patients. Les chirurgiens-dentistes passent également plus de temps avec leurs patients que d'autres cliniciens<sup>2</sup>. Enfin, l'aide au sevrage dans un contexte dentaire a déjà montré son efficacité<sup>3</sup>.

### Une première action de formation dans les Pyrénées-Atlantiques

En partant de ces constats, avec l'association COREADD, l'URPS CD NA propose **une première formation pour s'associer au projet L.A.S.T** : une demi-journée pour apprendre à dépister les lésions buccales et comprendre le mécanisme d'addiction liée au tabac pour devenir accompagnateur.

Votre cabinet dentaire, lieu de santé de premier recours, peut exposer de façon claire et lisible votre capacité à aider vos patients fumeurs de tabac en s'identifiant comme L.A.S.T : Lieu d'Accompagnement à la Santé sans Tabac.

Pour faciliter leur pratique, les L.A.S.T disposent de formations, d'outils simples et peuvent plus facilement identifier les ressources d'addictologie et de tabacologie de leur territoire.

## Pour devenir accompagnateur, rejoignez le projet L.A.S.T !

1- COREADD NA, <https://www.last-na.fr/>

2- Van Vyve T. 2010

3- Revue Cochrane 2009



+

Pour en savoir plus :  
**last-na.fr**

# Des chirurgiens-dentistes pour assurer la régulation au



## SAMU-Centre 15

### Début des expérimentations en Nouvelle-Aquitaine

*Déjà en cours dans d'autres régions, la régulation dentaire au sein des SAMU-Centre 15 va débuter en Nouvelle-Aquitaine. Elle sera portée par les Conseils départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes. Son déploiement est prévu courant 2022.*



Pour le Dr Jacques WEMAERE, président de l'URPS CD NA :

*« Cette expérimentation est une chance pour la profession, car en intégrant les Centres 15, nous nous projetons encore plus comme profession médicale à part entière et nous ouvrons le chemin vers une gestion coordonnée des soins non programmés ! ».*

Les départements concernés sont la Gironde et les Deux-Sèvres pour une durée de 2 ans. Les dimanches et jours fériés, lors de la permanence des soins (PDS) dentaires, des chirurgiens-dentistes libéraux assureront, par téléphone, une prise en charge des demandes de soins dentaires.

Dans ce contexte, un « forfait horaire chirurgien-dentiste régulateur » est spécialement prévu, aligné sur le montant accordé aux médecins généralistes régulant au SAMU-Centre 15 dans les départements de Nouvelle-Aquitaine.

Cette démarche doit permettre de **mieux évaluer les situations et de dissocier ce qui relève de l'urgence, de ce qui relève des soins non programmés**. Les objectifs sont d'améliorer de façon significative le fonctionnement de la PDS dentaire et à terme, d'étendre cette organisation à l'ensemble du territoire.

L'URPS CD NA est partenaire des Conseils départementaux et du Conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes pour cette initiative. Elle les soutient notamment dans le cadre des échanges avec l'Agence régionale de santé. L'URPS CD NA participe également à l'élaboration des outils d'aide à la régulation, ainsi qu'aux futures actions de déploiement du dispositif sur l'ensemble de la région.

Fait majeur, cette expérimentation s'inscrit dans un contexte plus global : elle est menée au niveau national dans 10 régions et sur 26 départements... Un défi pour sa mise en œuvre et son évaluation.



Questions à...

## **Dr Alain MANSEAU**

*Président du Conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la Gironde*

### **Pourquoi mettre en place une régulation dentaire au sein des SAMU-Centres 15 ?**

L'augmentation des demandes de soins considérés par les patients comme urgents et les contraintes sanitaires ont montré les limites du fonctionnement actuel, que l'appel soit direct au cabinet ou retransmis sans filtrage par les numéros d'appel d'urgence (15 ou autres).

Un nombre croissant d'appels les dimanches et les jours fériés concerne des soins non urgents et, dans certains secteurs sous-dotés en praticiens, des demandes de patients en simple recherche de rendez-vous difficiles à obtenir en semaine, sinon dans des délais qu'ils jugent déraisonnables.

Il est à noter que la convention des chirurgiens-dentistes prévoit, depuis déjà plusieurs années, la régulation des appels des patients pour les astreintes des chirurgiens-dentistes. La Gironde n'avait pas souhaité jusqu'à présent ce mode d'organisation. Mais nous sommes arrivés à la limite. L'organisation des urgences par le CDO lors de la fermeture des cabinets de mars à la mi-mai 2020 nous a permis de tester la régulation des appels avec succès.

### **La Gironde fait partie des deux départements retenus pour l'expérimentation. En quoi est-ce important pour la région Nouvelle-Aquitaine ?**

Cette expérimentation de deux ans devrait permettre l'extension à toute la région sur la base du bilan évalué sur deux départements très différents dans leur taille, leur nombre d'habitants et leur démographie professionnelle. Le retour d'expérience de ces deux départements permettra au CRO de présenter un socle d'organisation commun pour l'avenir.

### **Comment le CDO va-t-il participer à l'organisation de cette régulation ?**

Le CDO a toujours en charge l'établissement du tableau des astreintes et gardes. Il va constituer, sur la base du volontariat, une équipe de praticiens régulateurs, exclusivement libéraux dans un premier temps, selon le cahier des charges de l'expérimentation. Nous superviserons cette équipe mais souhaitons lui laisser une autonomie d'organisation lorsqu'elle sera opérationnelle. Nous recueillerons régulièrement les données de l'expérimentation qui seront remontées au CRO.

### **L'intégration d'un chirurgien-dentiste au SAMU-Centre 15 nécessite certains moyens. Qu'est-il prévu ?**

Sur le plan matériel, un poste de travail va être mis à la disposition du chirurgien-dentiste régulateur dans la salle du Centre 15. La formation à l'outil de travail (logiciel) sera réalisée par les équipes du Centre 15 et une formation à la décision sera organisée par le CRO.

Sur l'aspect financier, un budget est mis à disposition par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour former les praticiens régulateurs au fonctionnement et à l'utilisation des outils du Centre 15, d'une part, et à l'apprentissage de la régulation, d'autre part. La CNAM finance la rémunération des praticiens régulateurs, ce qui limite malheureusement le statut aux libéraux durant la période d'expérimentation.

À noter que la couverture responsabilité civile est assurée par le CHU mais les praticiens devront tout de même informer leur RCP de cette activité.

### **Pour ce dossier, comment décririez-vous le partenariat avec les autres organismes de la profession dentaire ?**

La coopération entre le CDO, le CRO et l'URPS NA est indispensable et se passe très bien. Les rôles de chacun sont d'ailleurs établis à travers un cahier des charges formalisé pour l'expérimentation.

### **A votre avis, quels vont être les apports de ce projet pour le chirurgien-dentiste et pour le patient ?**

La régulation va permettre de réserver le temps disponible des praticiens de garde aux soins urgents, de mieux répartir les patients entre les praticiens et de fixer des heures de rendez-vous pour éviter d'avoir des patients en nombre dans la salle d'attente du praticien. La sécurité des praticiens sera ainsi améliorée, tant sur le plan sanitaire que sur le plan sécuritaire ; tous les appels passant par le 15 étant identifiés et enregistrés.

Les patients auront, lors de leur appel au 15, un chirurgien-dentiste capable de déterminer le degré d'urgence et le mode de prise en charge. Le chirurgien-dentiste régulateur pourra rédiger et envoyer des ordonnances pour les cas ne nécessitant pas de geste de soins urgent. Il pourra également réadresser certains cas de pathologies lourdes à un médecin régulateur présent au Centre 15.



Accueil et prise en charge  
des jeunes enfants  
au cabinet dentaire

# Une vraie histoire de sourire !

• Par le Dr Fanny DE BELLAIGUE, Élu(e) URPS CD NA •

**Les jeunes enfants sont nos patients de demain, leur prise en charge revêt donc un enjeu majeur : c'est à partir de nos premiers contacts que va se développer la relation entre l'enfant, puis l'adulte, et l'équipe de soins...**

Les jeunes enfants sont le meilleur terrain pour mettre en jeu la prévention primaire et éviter l'apparition de futures pathologies. En recevant ce public, et les adultes qui les accompagnent, nous allons pouvoir intervenir au plus tôt sur les facteurs de risques et promouvoir les habitudes favorables à une bonne santé bucco-dentaire.

La prise en charge de ces jeunes enfants n'est donc pas à négliger dans notre pratique quotidienne. Elle nécessite toute notre attention et la mobilisation de nos compétences, avec la même diligence que celle que nous réservons à nos patients adultes.

**« S'il est essentiel de recevoir les enfants dès le plus jeune âge dans nos cabinets, ils ne sont pas des adultes en version miniature. »**

Une prise en charge adaptée nécessite de connaître et de prendre en compte leurs spécificités. Au-delà de notre maîtrise des techniques de soin et de nos connaissances théoriques, il nous faut développer des compétences relationnelles qui seront la clé de voûte de notre relation de soin.

## Écoute et bienveillance pour une relation de confiance...

Recevoir un jeune enfant nous demande de nous adapter à son niveau cognitif, à son niveau de langage ainsi qu'à sa maturité émotionnelle. Il est impératif d'être attentif à notre communication non verbale et verbale, de développer écoute et bienveillance pour créer un environnement favorable à l'échange et au soin.

Si cette nécessaire adaptation peut déconcerter ou décourager certains d'entre nous, différentes techniques existent pour nous aider à obtenir la coopération de ces petits patients. Vous êtes d'ailleurs nombreux à nous avoir déclaré les utiliser (43,6%), lors de l'enquête menée par l'URPS en novembre 2021.

**Distraction, renforcement positif, choix illusoire, « Tell-Show-Do », modélisation, hypnose font partie des techniques qui peuvent être mises en œuvre au sein de notre pratique quotidienne.**

## ... Tout en tenant compte des parents !

L'utilisation de supports pédagogiques pour préparer la visite de l'enfant peut également être une aide précieuse. De nombreux supports facilement accessibles existent (livres, sites internet, applications, vidéos) et permettent d'impliquer les parents. En effet, le rôle des parents est primordial, rien n'étant possible sans leur coopération. Ce sont eux qui vont devoir mettre en œuvre nos conseils et prescriptions et leur attitude va influencer sur la relation de soin entre le praticien et l'enfant.

En cas de besoin, il existe également des aides pharmacologiques : prémédication sédatrice, sédation consciente, anesthésie générale.

En utilisant toutes les ressources qui sont à notre disposition, nous pouvons, ensemble, améliorer la prise en charge de nos jeunes patients. L'URPS CD NA vous proposera alors au cours de l'année 2022 des actions utiles à votre pratique...





*Ce questionnaire médical et confidentiel est destiné à l'usage exclusif de votre chirurgien-dentiste dans le cadre de son exercice professionnel. Il sera conservé dans votre dossier patient. Toutes les indications renseignées sont soumises au secret médical.*

## Informations générales

Nom ..... Prénom(s) : .....

Date de naissance : ..... Taille : ..... Poids : .....

Adresse (N°, voie, code postal, ville) : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Profession : .....

Motif de la consultation : .....

Date de votre dernière visite chez un chirurgien-dentiste : .....

Nom du précédent chirurgien-dentiste : .....

Nom du (des) médecin(s) traitant(s) ou spécialiste(s) : .....

Prenez-vous actuellement des médicaments ?  Oui  Non

Si oui, lesquels ? .....

Pour quel problème de santé ? : .....

Êtes-vous à jour de vos vaccins ?  Oui  Non

## Soins dentaires

**Avez-vous peur du dentiste ?**  Oui  Non

**Avez-vous déjà eu des anesthésies locales dentaires ?**  Oui  Non Si oui, avez-vous eu des problèmes ?  Oui  Non

**Avez-vous déjà eu des complications à la suite de soins dentaires ?**

Allergie ?  Oui  Non

Malaise - Perte de connaissance ?  Oui  Non

Hémorragie ?  Oui  Non

## Femmes

Êtes-vous enceinte ?  Oui  Non Si oui, nombre de semaines/mois : .....

Allaitez-vous ?  Oui  Non



**Avez-vous ou avez-vous eu des problèmes de santé ?**

Si oui à l'item concerné, cochez le rond correspondant et précisez la date ou depuis combien de temps.

Maladies cardiaques	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Hypertension artérielle	
<input type="radio"/> Infarctus du myocarde	
<input type="radio"/> Angor/Angine de poitrine	
<input type="radio"/> Cardiopathie congénitale	
<input type="radio"/> Pacemaker	
<input type="radio"/> Endocardite infectieuse	
<input type="radio"/> Prothèse valvulaire cardiaque	
<input type="radio"/> Arythmie	

Maladies du sang	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Hémophilie	
<input type="radio"/> Autres troubles de la coagulation :	
.....	
<input type="radio"/> Saignement abondant après une coupure	

Maladies respiratoires	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Asthme	
<input type="radio"/> B.P.C.O	
<input type="radio"/> Apnée du sommeil	
<input type="radio"/> Autre : .....	

Maladies rénales	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Insuffisance Rénale	
<input type="radio"/> Dialyse	
<input type="radio"/> Autre : .....	

Maladies neurologiques	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Epilepsie	
<input type="radio"/> Maladie de Parkinson	
<input type="radio"/> Accident Vasculaire Cérébral	
<input type="radio"/> Autre : .....	

Allergies	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Antibiotique	
<input type="radio"/> Iode	
<input type="radio"/> Latex	
<input type="radio"/> Métal : .....	
<input type="radio"/> Anesthésie	
<input type="radio"/> Autre : .....	

Autres maladies	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Maladie rare : .....	
<input type="radio"/> Maladie auto-immune : .....	

Maladies endocriniennes	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Diabète	
<input type="radio"/> Désordre thyroïdien : .....	

Maladies ORL	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Sinusite - Type : <input type="radio"/> Unilatérale ou <input type="radio"/> Bilatérale	

Maladies digestives	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Reflux gastro-œsophagien	
<input type="radio"/> Ulcère digestif	
<input type="radio"/> Cirrhose	
<input type="radio"/> Maladie de Crohn / Rectocolite Hémorragique	
<input type="radio"/> Autre : .....	

Maladies infectieuses	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Hépatites - Type : .....	
<input type="radio"/> VIH - Charge virale : .....	
<input type="radio"/> Herpès - Zona : .....	
<input type="radio"/> Autre : .....	

Cancer	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Antécédent de cancer - Type : .....	
<input type="radio"/> Cancer actif - Type : .....	
<input type="radio"/> Radiothérapie cervico-faciale (tête/cou)	
<input type="radio"/> Chimiothérapie	

Maladies osseuses ou articulaires	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Ostéoporose - Traitement : .....	
<input type="radio"/> Rhumatisme inflammatoire chronique	
<input type="radio"/> Prothèse articulaire (hanche, genoux...)	
<input type="radio"/> Autre : .....	

Consommation de substances	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Tabac - Nb cigarettes/jour : .....	
<input type="radio"/> Alcool - Nb verres/jour : .....	
<input type="radio"/> Cannabis	
<input type="radio"/> Autre : .....	

Autres problèmes de santé	Précisions Date/Durée
<input type="radio"/> Violences subies au cours de la vie (pendant l'enfance, au travail, à la maison...)	
<input type="radio"/> Dépression	
<input type="radio"/> Tétanie/Spasmophilie	
<input type="radio"/> Autre : .....	

« Je certifie que les informations fournies au chirurgien-dentiste sont complètes et m'engage à lui signaler toute modification de mon état de santé. »

Date :

Signature du patient :

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des données personnelles vous concernant auprès de votre chirurgien-dentiste.



*Interview du*

**Dr Jean-Paul DUPIN**

*praticien volontaire pour l'URPS CD NA*

**Tout d'abord, pouvez-vous nous parler du « départ à la retraite » ? Pourquoi proposer une action sur cette thématique aux praticiens libéraux ?**

Le « départ à la retraite », et plus généralement les moments qui le précèdent, et disons la première année qui le suit, peuvent être déstabilisants. Comme vos lecteurs, je suis un praticien... Et cette position privilégiée m'a permis d'observer mes propres patients, ceux avec lesquels on échange plus qu'avec d'autres. J'ai fait un constat simple : beaucoup appréhendent ce « retrait » du monde actif. Certains le vivent comme un soulagement. D'autres comme une rupture du « Moi ».

Alors, je me suis observé aussi, et j'ai observé mes associés « partir à la retraite ». Fort de ces observations, avec mon propre filtre, j'ai acquis la conviction que nous pourrions aider « ma » génération, dite « gros contingent », à préparer et bien vivre ce temps de vie inconnu.

**Quelle est votre contribution sur ce projet ?**

Je suis convaincu que ce temps de l'arrêt définitif d'une activité s'anticipe. Mieux se connaître, permet d'envisager cela avec sérénité. Telle est ma conviction.

Mes rencontres avec l'équipe de l'URPS CD NA durant la période de distribution des EPI en mai et juin 2020, puis lors des élections URPS, m'ont permis de découvrir ce dont vous êtes porteurs.

Vous avez une énergie incroyable pour développer les actions coordonnées sur la QVT... Qualité de Vie au Travail. Mode ? Je me suis rendu compte qu'il n'en était rien. Vous m'avez convaincu sans le savoir que s'intéresser aux consœurs et confrères sous cet angle était génial.

Nous, praticiens, qui sommes concentrés sur l'autre, celui que nous soignons, avons oublié que nous aussi étions des femmes et des hommes mus par les mêmes sensibilités. Alors, après m'être investi dans la prévention (UFSBD) depuis mes années de faculté, vous m'avez convaincu qu'ensemble nous pouvions donner vie à ce projet.

**Qu'est-il prévu dans le cadre des sessions collectives proposées par l'URPS ?**

Je l'ai dit. En se connaissant mieux, soi-même, on peut simplement imaginer ce que sera demain. En imaginant un avenir pour soi, un nouveau projet de vie se dessine naturellement. Ce qui fait avancer l'Homme, c'est un projet à sa mesure. Ainsi, on gagne en sérénité.

# RETRAITE

Ne nous le cachons pas, durant tout notre exercice nous avons relevé ces défis...

Dans notre vie familiale, quand les enfants sont arrivés dans le foyer que nous avons fondé.

Dans notre vie professionnelle, quand nous avons décidé d'investir et d'intégrer les nouvelles techniques acquises par la science, les nouveaux concepts, les investissements matériels et humains. Dans notre vie personnelle, que ce soient les loisirs, le sport ou encore les autres.

Le chirurgien-dentiste a besoin d'analyser pour se projeter. Alors, ce projet se structure autour de la femme, l'homme, chirurgien-dentiste. Cet Être spécifique. Nous y aborderons, découvrirons, révélerons ce qui nous anime. Quelles sont nos craintes ? Quels sont nos potentiels ? Une journée dense. Une journée riche. Une journée accompagnée.


**Ce type d'actions existe déjà... Quelle est la plus-value de l'initiative développée par l'URPS ?**

Certainement que d'autres professions ont déjà mis en place de tels dispositifs. Mais pour les libéraux, qui plus est des soignants, peut-être pas autant que cela. Et c'est génial. Nous ne partons pas dans l'inconnu. Nous avons construit une action spécifique « dentiste » parce que nous le méritons bien, pour parodier une pub tellement connue ! Parce que notre profession a ses spécificités nous devons, nous pouvons et nous allons les prendre en compte pour permettre à chacune, chacun de s'imaginer dans l'après. Croyez-moi, laisser la charge mentale, dont nous n'avons pas conscience quand nous regardons devant, est un plaisir que l'on doit goûter avant, pendant et après le « départ à la retraite » avec la fierté d'avoir rempli un des plus beaux contrats de notre vie : faire le bien.



# EN BREF

À diffuser...



**URPS Info Santé**  
Les chirurgiens-dentistes, acteurs de prévention auprès de leurs patients

**Vidéo Prévention**  
Tous les 3 mois, l'URPS met à votre disposition une vidéo de prévention à destination de vos patients. Différents sujets sont présentés, souvent en lien avec l'actualité. L'occasion de montrer que le chirurgien-dentiste accompagne ses patients dans leur santé au quotidien.

A vos agendas ! Les formations 2022...



**Dermatologie buccale et tabagisme**  
Chirurgiens-dentistes des Pyrénées-Atlantiques  
- Jeudi 10 février 2022 à Anglet (64)

Formation offerte par l'URPS CD NA



**Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences**  
- Jeudi 2 juin 2022 à Poitiers (86)  
- Jeudi 16 juin 2022 à Limoges (87)

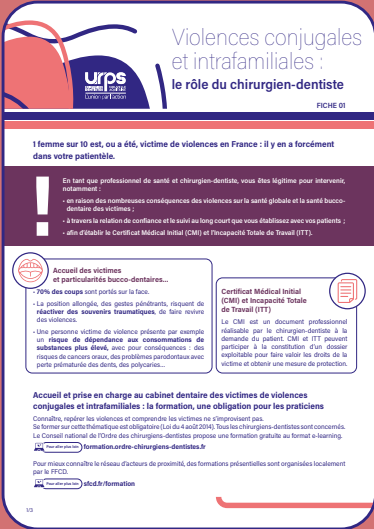
L'URPS CD NA participe activement au financement de ces 2 formations



**Prévenir le burn-out du praticien libéral**  
- Jeudi 17 mars 2022 à La Rochelle (17)  
- Jeudi 9 juin 2022 à Tresses (33)

Pour en savoir plus et vous inscrire : [urps-chirurgiensdentistes-na.fr](https://urps-chirurgiensdentistes-na.fr)

Fiches repères



**FICHE 01**  
Violences conjugales et intrafamiliales : le rôle du chirurgien-dentiste

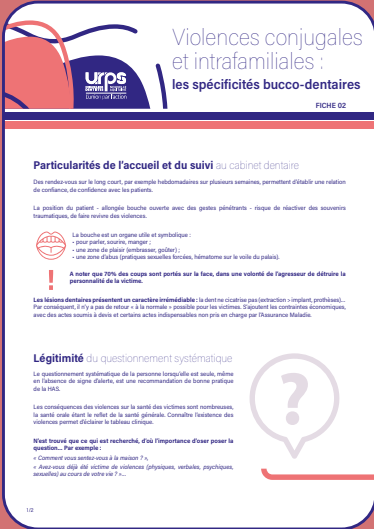
1 femme sur 10 est, ou a été, victime de violences en France : il y en a forcément dans votre patientèle.

En tant que professionnel de santé et chirurgien-dentiste, vous êtes légitime pour intervenir, notamment :  
- en relation des nombreuses conséquences des violences sur la santé globale et la santé bucco-dentaire des victimes ;  
- à travers la relation de confiance et le suivi au long court que vous établissez avec vos patients ;  
- afin d'établir le Certificat Médical Initial (CMI) et l'Incapacité Totale de Travail (ITT).

**Accueil des victimes et particularités bucco-dentaires...**  
- 70% des coups sont portés sur la face.  
- La position allongée, des gestes pénétants, risquent de réactiver des saignements traumatiques, de faire revivre des violences.  
- Une personne victime de violence présente par exemple un risque de dépendance aux consommations de substances plus élevé, avec pour conséquences : des risques de cancer oraux, des problèmes parodontaux avec perte précoce des dents, des polypes...

**Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des victimes de violences conjugales et intrafamiliales : la formation, une obligation pour les praticiens**  
Connaître, repérer les violences et comprendre les victimes ne s'improvisent pas. Se former sur cette thématique est obligatoire (Loi du 2 août 2014). Tous les chirurgiens-dentistes sont concernés. Le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes propose une formation gratuite au format e-learning : [formation.ordre-chirurgiens-dentistes.fr](https://formation.ordre-chirurgiens-dentistes.fr)

Pour mieux connaître le réseau d'acteurs de proximité, des formations présentielles sont organisées localement par le FNCO : [www.fnco.fr](https://www.fnco.fr)



**FICHE 02**  
Violences conjugales et intrafamiliales : les spécificités bucco-dentaires

**Particularités de l'accueil et du suivi au cabinet dentaire**  
Des rendez-vous sur le long court, par exemple hebdomadaires sur plusieurs semaines, permettent d'établir une relation de confiance avec les patients.

La position du patient - allongée bouche ouverte avec des gestes pénétants - risque de réactiver des saignements traumatiques, de faire revivre des violences.

La bouche est un organe vital et symbolique :  
- pour parler, respirer, manger ;  
- une zone de plaisir (lèvres, gencives) ;  
- une zone d'attachement émotionnel (lèvres, hémisphère sur le voile du palais).

À noter que 70% des coups sont portés sur la face, dans une volonté de détruire la personnalité de la victime.

**Les lésions dentaires présentent un caractère irréversible** : la dent ne cicatrise pas (extraction > implant, prothèse). Par conséquent, il n'y a pas de retour > il est impératif de prévenir les victimes. Signaliser les contraintes économiques, avec des actes soignés à durée et certains actes indispensables non pris en charge par l'Assurance Maladie.

**Légitimité du questionnement systématique**  
Le questionnement systématique de la personne traumatisée est seule, même en l'absence de signe clinique, et une recommandation de bonne pratique de la HAS.

Les conséquences des violences sur la santé des victimes sont nombreuses, la santé orale étant le reflet de la santé générale. Connaître l'état des violences permet d'établir la relation d'urgence.

Quel travail que ce qui est recherché, d'où l'importance d'oser poser la question... Par exemple :  
- Comment vous sentez-vous à la maison ?  
- Avez-vous déjà été victime de violences physiques, verbales, psychiques, sexuelles au cours de votre vie ?

**Violences conjugales et intrafamiliales**  
Fiche 1 : Le rôle du chirurgien-dentiste  
Fiche 2 : Les spécificités bucco-dentaires

À télécharger sur [urps-chirurgiensdentistes-na.fr](https://urps-chirurgiensdentistes-na.fr)



**URPS**  
CHIRURGIENS DENTISTES NOUVELLE AQUITAINE  
L'union par l'action

**URPS Chirurgiens-Dentistes Nouvelle-Aquitaine**  
Immeuble Le Fénelon  
1 allée Le Fénelon  
33370 TRESSSES  
Tél : 05 33 09 36 39

[urps-chirurgiensdentistes-na.fr](https://urps-chirurgiensdentistes-na.fr)